Messages en DSN MENSUELLE ISAPAYE 2022

SOMMAIRE

1	1. MESSAGE	E D'AVERTISSEMENT EN CALCUL DE LA DSN MENSUELLE SUR LES CHANGEMENTS	3
	1.1 Pourqu	oi un message d'avertissement se déclenche ?	3
	1.2 Quelles	s manipulations faut-il faire pour ce message ?	3
2	2. REJET DE	LA DSN MENSUELLE : S21.G00.60.005/006/007/008	4
	2.1 Dans qu	uel cas la DSN mensuelle est rejetée pour ces rubriques ?4	4
	2.2 Comme	ent corriger ce rejet ?	4
3	3. REJET DE	LA DSN MENSUELLE : S21.G00.40.011 – CCH 15	5
	3.1 Dans qu	uel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?	5
	3.2 Comme	ent corriger ce rejet pour janvier 2022 ?	5
4	4. REJET DE	LA DSN MENSUELLE : S21.G00.78.001 – CCH 11/CCH 24	6
	4.1 Dans qu	uel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?6	6
	4.2 Comme	ent corriger ce rejet pour janvier 2022 ?	6
5	5. REJET DE	LA DSN MENSUELLE : S21.G00.78.005 – CCH 11	7
	5.1 Dans qu	uel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?	7
	5.2 Comme	ent corriger ce rejet pour janvier 2022 ?	7

1. MESSAGE D'AVERTISSEMENT EN CALCUL DE LA DSN MENSUELLE SUR LES CHANGEMENTS

1.1 Pourquoi un message d'avertissement se déclenche ?



Lorsque ISAPAYE détecte un bloc changement lors du calcul de la DSN Mensuelle, le message d'avertissement suivant apparait :

"Si le changement déclaré correspond à une correction du contrat (et non à une évolution du contrat), la date de profondeur doit correspondre à la date à laquelle l'erreur doit être rectifiée, et la valeur déclarée doit correspondre à la valeur qui aurait dû être déclarée à compter de cette date. Pour plus d'informations consulter la fiche 13.004 dans le menu Aides (F1)."

Ce message ne peut pas être supprimé. Il s'agit uniquement d'un message d'avertissement non bloquant pour le dépôt de la DSN mensuelle.

Les blocs changement dans la DSN mensuelle permettent de :

- déclarer un changement dans la situation du salarié par rapport à la DSN du mois précédent ou entre plusieurs bulletins de salaire au sein d'un même mois.
- gérer des valeurs dites « annulantes » afin de pouvoir annuler des informations qui n'auraient pas dû être déclarées dans une DSN précédente.

1.2 Quelles manipulations faut-il faire pour ce message ?

Situations	Manipulations				
	Aucune manipulation.				
Changements liés à l'évolution du contrat du salarié	Ce message ne peut pas être supprimé. Il s'agit uniquement d'un message d'avertissement non bloquant pour le dépôt de la DSN mensuelle.				
Exemples : passage de CDD à CDI, de non-cadre à cadre,	Le bloc changement est calculé automatiquement par ISAPAYE.				
	La date de modification et la date de profondeur sont celles liées à la modification, c'est-à-dire la date de début de la DSN mensuelle ou la date de début du calcul du bulletin de l'évolution.				
	Ce message ne peut pas être supprimé. Il s'agit uniquement d'un message d'avertissement non bloquant pour le dépôt de la DSN mensuelle.				
Changements liés à des corrections apportées au contrat du salarié	Le bloc changement est calculé automatiquement par ISAPAYE. Dans le cadre d'une correction apportée au contrat, les éléments du bloc changement doivent être modifiés :				
Exemples : déclaration d'une rubrique à	ÉTAPE 1 : aller dans Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle				
dans une rubrique,	ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"				
	ÉTAPE 3 : cliquer sur "Voir/Modifier"				
	ÉTAPE 4 : aller au niveau "Salariés"				
	ÉTAPE 5 : sur l'onglet Contrat de travail / Données non identifiantes				

ÉTAPE 6 : modifier les dates de modification et de profondeur pour indiquer la date à laquelle la correction est applicable ÉTAPE 7 : indiguer dans la zone concernée par la correction la valeur qui aurait dû être appliquée Exemple : Le salarié est déclaré en CDD au lieu de CDI depuis le 01/05/2021 : - indiquer le 01/05/2021 en dates de profondeur et de modification - indiquer CDI dans la zone "Nature du contrat" Informations Salarié Constrat de travail Prévoyance Retrate Complementaire Péribilité Act Date de début du contrat Date de fin du contrat Données identifiantes Données non identifia Date de modification Profondeur de receivul de la pale 01/05/2021 👳 Code profession et catégorie socioprofession nale (PCS-ESE) Nature du contrat D1-Contrat de travail à durée indéte ninée 👽 Unité de mesure de la guotité de travail Quotté de travail de référence pour la catégorie de salarié ÉTAPE 8 : enregistrer avec la disquette

2. REJET DE LA DSN MENSUELLE : S21.G00.60.005/006/007/008

2.1 Dans quel cas la DSN mensuelle est rejetée pour ces rubriques ?

Lors du dépôt de la DSN mensuelle, les messages de rejet suivants peuvent apparaitre :

S21.G00.60.005 : Ne respecte pas le format de date JJMMAAA (Date début subrogation)
S21.G00.60.006 : Ne respecte pas le format de date JJMMAAA (Date fin subrogation)
S21.G00.60.007 : La rubrique est vide (IBAN subrogation)
S21.G00.60.007 : La rubrique est vide (BIC subrogation)
S21.G00.60.007 : L'enregistrement doit contenir entre 1 et 256 caractères (IBAN subrogation)
S21.G00.60.008 : L'enregistrement doit contenir entre 1 et 256 caractères (BIC subrogation)

Ce message est dû à la présence d'un signalement **DSN Arrêt de travail avec une reprise en mi-temps thérapeutique**.

Une correction est prévue dans une prochaine version.

2.2 Comment corriger ce rejet ?

Le motif de la reprise "Reprise temps partiel thérapeutique" n'est pour le moment pas à utiliser en DSN.

Le temps partiel thérapeutique n'est pas encore géré dans le système DSN. Son intégration est prévue pour septembre 2022.

Il est donc possible d'utiliser un autre type de motif de reprise pour corriger ce rejet.

ÉTAPE 1 : aller dans Déclarations/DSN/Signalements/Signalements



ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur 🛄 sur le salarié concerné

ÉTAPE 4 : mettre "Reprise normale" dans la zone "Motif de la reprise"

😵 Compléter le signalement	×
Maladie du 04/01/2022	8
Arrêt de travail	
Motif de l'arrêt Maladie	~
Date du dernier jour travaillé	03/01/2022 🤝
Date de fin prévisionnelle de l'arrêt	07/01/2022 🤝
Date de l'accident ou de la 1ère constatation	_/_/ 🗢
- Subrogation	
Subrogation Non 🗢	
Date de début de la subrogation	
Date de fin de la subrogation	_/_/ 🗸
Coordonnées bancaires du dossier	
IBAN	
Code BIC	
- Reprise	
Date de la reprise	09/02/2022 🤝
Motif de la reprise Reprise normale	

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 6 : faire la même manipulation sur les autres signalements concernés

ÉTAPE 7 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 8 : recalculer la DSN mensuelle

ÉTAPE 9 : déposer la DSN mensuelle

3. REJET DE LA DSN MENSUELLE : **S21.G00.40.011** – CCH 15

3.1 Dans quel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?

Lors du dépôt de la DSN, le message de rejet suivant peut apparaitre : **S21.G00.40.011/CCH15 - Si la** rubrique « Unité de mesure de la quotité de travail - **S21.G00.40.011** » est renseignée avec la valeur « 10 - heure » ou « 12 - journée » alors au moins un bloc « Activité - S21.G00.53 » doit être renseigné.

Ce message est dû à un signalement DSN Fin de contrat qui a été réintégré dans la DSN mensuelle d'une période suivante.

Exemple : Salarié sorti le 15/12/2021, le signalement FCTU a été calculé et généré après le 15/01/2022. Le signalement FCTU a donc été réintégré dans la DSN mensuelle de la période d'emploi de janvier 2022.

Une correction est prévue dans une prochaine version.

3.2 Comment corriger ce rejet pour janvier 2022 ?

Pour corriger le rejet sur la rubrique **S21.G00.40.011**, il est nécessaire de réaliser un rappel sur salarié sorti sur le salarié concerné par ce rejet :

ÉTAPE 1 : aller dans Salaires/Salariés/Rappel sur salarié sorti

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : indiquer en date d'entrée et de sortie le 01/01/2022

ÉTAPE 4 : indiquer "Rappel de salaire" en motif d'entrée et de sortie

ÉTAPE 5 : cocher "Rappel sur salarié sorti"

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

Si le salarié a des contrats de prévoyance, mettre la date de sortie réelle du salarié aux contrats de Prévoyance dans l'onglet **Prévoyance/Mutuelle** de la fiche salarié.

Liste des contrats de prévovance du salarié												_	
									🐳 En savoir (÷			
		N° affiliation	Collecteur)estinatair(iférence contr	N° adhésion	Code option individuelle	Libellé option	Date début*	ode populatio	Fin du contrat	Ayants droit	^
		1	1MSA_02	4AGRI	00000721702	11	17	Décès	01/12/2021		28/12/2021	+	
	I	2	1MSA_02	4AGRI	00000721702	11	18		01/12/2021		28/12/2021	+	

ÉTAPE 7 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 8 : réaliser le bulletin à 0 du 01/01/2022

ÉTAPE 9 : effectuer le signalement Fin de contrat Annule/Remplace

La fiche d'aide **2.13** est disponible dans evec le détail des manipulations pour effectuer un rappel sur salarié sorti.

4. REJET DE LA DSN MENSUELLE : **S21.G00.78.001** – CCH 11/CCH 24

4.1 Dans quel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?

0

Lors du dépôt de la DSN, les messages de rejet suivants peuvent apparaitre :

S21.G00.78.001/CCH 11 - Les codes de base assujettie "21 - CIBTP - Base brute de cotisations OPPBTP permanents", "34 - CIBTP - Base plafonnée de cotisations intempéries gros œuvre travaux publics", "35 - CIBTP - Base plafonnée de cotisations intempéries second œuvre", "36 - CIBTP - Base "A" de cotisations organisme professionnel BTP", "39 - CIBTP - Base "B" de cotisations organisme professionnel BTP", "40 - CIBTP - Base "C" de cotisations organisme professionnel BTP" ne sont autorisés que si la rubrique "Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022" est renseignée avec une valeur comprise entre 01 et 37.

S21.G00.78.001/CCH 24 - Si la rubrique "Code de base assujettie - S21.G00.78.001" est renseignée avec la valeur "20 - Caisses de congés payés (CIBTP, Transport, Manutention portuaire) - Base brute de cotisations congés payés" alors la rubrique "Code caisse professionnelle de congés payés - S21.G00.40.022" doit obligatoirement être renseignée.

Ce message est dû à un bulletin à 0 pour un salarié affilié à la caisse des congés payés.

Une correction est prévue dans une prochaine version.

4.2 Comment corriger ce rejet pour janvier 2022 ?

Le plafond de la ligne **CAISSE_CP.ISA** doit être surchargée à 0 pour permettre le déclenchement de la base assujettie en code 20.



ÉTAPE 1 : aller dans Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné par le rejet

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Bulletin

ÉTAPE 4 : faire un clic droit "Afficher toutes les lignes"

ÉTAPE 5 : faire un clic droit "Recherche"

ÉTAPE 6 : dans le code, noter CAISSE_CP

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : faire un double clic sur la base de la ligne CAISSE_CP.ISA – CAISSE DE CONGES PAYES

RENTE CONJUNIT 12	0,00		
RENTE CONDUCT T2 UNPEE	8,00		
GABANTE DECES RVALDRE TA	0,00		
GARANTE DECES INVALUTE T2	0,00		
CASSE DE CONGES PAVES	Concerned and	20,10	
PREVENTION OPPETP	0,00		
INTERPERES	0,00		
A 200 🖲	0,00	0,30	0,00
MEDECRE DU TRAVAL TA	14.00		
TAXE APPRENTISSAGE	0,00	0.59	0.00

ÉTAPE 9 : noter "O" dans la valeur du plafond

Modifier les éléments entrant dans le calcul de l'assiette										
Ligne [CAISSE_CP.ISA]: CAISSE DE CONGES PAYES										
Elément	Avant Valeur Cumul Total Code.Créateur									
Base					CAISSE_CP.ISA	K				
Plafond		0			CAISSE_CP2.ISA	V				
Assiette										
							۷			
Part salariale Part patronale										
V OK X Annuler										

ÉTAPE 10 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 11 : valider le bulletin

ÉTAPE 12 : recalculer la DSN mensuelle

ÉTAPE 13 : déposer la DSN mensuelle

5. REJET DE LA DSN MENSUELLE : **S21.G00.78.005** – CCH 11

5.1 Dans quel cas la DSN est rejetée pour cette rubrique ?

En cas rappel sur salarié sorti avec un bulletin à 0, le message de rejet suivant peut apparaitre : **S21.G00.78.005**/CCH 11 - Si et seulement si la rubrique "Code de base assujettie - S21.G00.78.001" est renseignée avec la valeur "31 - Eléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire", alors la rubrique "Identifiant technique Affiliation - S21.G00.78.005" doit être présente et contenir un identifiant existant en S21.G00.70.012 pour ce salarié. Dans le cas contraire, cette rubrique est interdite.

Salarié XXX, contrat débutant le XXX, affiliation prévoyance n°XXX : L'affiliation est déclarée, mais il n'y a aucune cotisation prévoyance déclarée pour cette affiliation. Vérifiez le contrat de prévoyance du salarié ou recalculez le(s) bulletin(s) de salaire".

5.2 Comment corriger ce rejet pour janvier 2022 ?

Pour corriger le rejet, il faut saisir une date de fin dans les contrats de Prévoyance en indiquant la date de sortie réelle du salarié.

ÉTAPE 1 : aller dans Salaires/Salariés/Rappel sur salarié sorti

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Prévoyance/Mutuelle

ÉTAPE 4 : mettre la date de sortie réelle du salarié aux contrats de Prévoyance dans l'onglet **Prévoyance/Mutuelle** de la fiche salarié.

Liste des contrats de prévoyance du salarié													
										🐳 En savoir	+		
l	_					,				,			=
		I° affiliation	Collecteur)estinataire	iférence contr	N° adhésion	Code option individuelle	Libellé option	Date début*	ode populatio	Fin du contrat	Ayants droit	^
		1	1MSA_02	4AGRI	00000721702	11	17	Décès	01/12/2021		28/12/2021	*	
	I	2	1MSA_02	4AGRI	00000721702	11	18		01/12/2021		28/12/2021	*	
I													

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 6 : recalculer la DSN mensuelle

ÉTAPE 7 : déposer la DSN mensuelle

Cette documentation correspond à la version 13.02. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.